

~~MD./AD./15/03/1983/-~~

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratique--Paix

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

83/674 du 1er/9/1983

DECRET N° _____/MJS/DGS/D.M.F.4.- du

Portant promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).- *A 17*

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.16.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 26 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

- Vu le Décret N° _____/MJS/DGS/D.M.F.4.- du _____ portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports)

DECRETE

DGP. *[Signature]*

DGB. *[Signature]*

DCF. *[Signature]*

...../.....

Article 1er. - sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982 Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et sports) dont les noms suivent : ACC NEMNT.

A/- PROFESSEUR CERTIFIE D'E.P.S.

Au 2ème échelon

MM:- E K C

Paul

pc du 01.10.1982 INS B/VILLE

B/- INSPECTEURS D'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE

Au 3ème échelon

MM. - KEBARATOLC

Ludovic

pc du 20.09.1982 DGS - B/VILLE

Au 5ème échelon

- MIGAMBANCU

Jacques

pc du 21.09.1982 P/A B/VILLE

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au journal officiel de la République populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er Septembre 1983

Pour le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

-- Gabriel O B A MOUNOU --

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

-- Colonel Louis SYLVAIN - GAMA --

Le Ministre des Finances

-- Bernard GOMBO MATSIONA --

-- Itihi Cassetumba-LEKOUNDZOU --

AMPLIATIONS :

- JCRPC..... 1
- DGTFF/..... 2
- DFF/BST..... 2
- DGB..... 2
- DCP..... 2
- DGS..... 2
- MJS..... 3
- DMAP/SPORTS..... 6
- DCSSIERS..... 6
- INTERESSES..... 6
- SGM/BC..... 3